



LES LIENS ENTRE LES **PARLEMENTS** ET LES **CITOYENS** EN EUROPE

CONFÉRENCE
18 - 19 NOVEMBRE
2015

 **FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**
LE PARLEMENT

 **ULB CEVIPOL**  **fntS**
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ DE LIÈGE LES CAHIERS DE L'ULB

FACULTE PHILOSOPHIE
SCIENCES SOCIALES

LES CAHIERS
DE L'ULB
ET DU PFWB

N° 4

LES LIENS ENTRE LES PARLEMENTS ET LES CITOYENS EN EUROPE



LES LIENS ENTRE LES PARLEMENTS ET LES CITOYENS EN EUROPE

CONFÉRENCE
18 – 19 NOVEMBRE 2015

AVERTISSEMENT

Dans le cadre du partenariat qui les unit, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Université libre de Bruxelles ont organisé les 18 et 19 novembre 2015 une conférence ayant pour thème les liens entre les citoyens et les parlements en Europe.

La première journée, le mercredi 18 novembre, s'est déroulée en anglais à l'Université Libre de Bruxelles :

CONFERENCE « THE LINKAGE BETWEEN PARLIAMENTS AND CITIZENS IN CONTEMPORARY EUROPE »

Salle Sommeville – 44 avenue Jeanne, bâtiment S, 2^o étage, 1050 Bruxelles

9h45 : Welcome speech (Prof. Emilie Van Haute, vice-director of the Cevipol)

10h- 12h : panel 1 « *The relations between Parliaments and citizens : what can we expect ?* »

Chair: Emilie Van Haute

Cristina Leston Bandeira, University of Hull : « The Mediator Parliament : how legislatures have come to re-present themselves »

Nicola Lupo, Luiss Guido Carli, « The representative function of Parliaments in the EU 'composite' Constitution »

Luc Schumacher, Advisor at the Parliament of the Fédération Wallonie-Bruxelles, « Overview of the involvement of citizens in parliamentary life in Belgium »

Discussion

12h-13h30 : lunch break

13h30 – 15h30 : **panel 2 « MPs and their constituents »**

Chair : Luc Schumacher

Sven T. Siefken, Universität Halle-Wittenberg, « MPs and citizens in Germany »

Nathalie Brack and Jean-Benoit Pilet, Université libre de Bruxelles : « The linkage between MPs and citizens in Francophone Belgium »

Olivier Costa, Sciences Po Bordeaux and College of Europe : « French MPs between parliamentary work and constituency work. The paradoxes of representation in France »

Discussion

15h30 – 15h50 : coffee break

15h50 – 17h50 : **panel 3 « Opinion Congruence, citizens and the use of new technologies »**

Chair : Audrey André

Katjana Gattermann, University of Amsterdam and Sofia Vasilopoulou, University of York : « Towards convergence in times of crisis? Assessing opinion congruence between voters and parties in seven EU elections »

Heidi Mercenier, Université Saint Louis « The Concept of Proximity : Youth Talking About (EU) Politics in Brussels »

Michael Boireau, Université libre de Bruxelles : « Political Online Communities : the Brussels MPs on Twitter »

Discussion

17h50 – 18h10 : concluding comments by Kris Deschouwer, Vrije Universiteit Brussel

La seconde, l'après-midi du jeudi 19 novembre, s'est déroulée en français au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

CONFERENCE « LES CITOYENS EN EUROPE »

Salle audiovisuelle – Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, rue Royale, 72, 1000 Bruxelles

14h00 : Accueil café

14h15 : Mot de bienvenue de Philippe Courard, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

14h30 – 16h30 : Table ronde

Rapport de la journée du 18 novembre par Nathalie Brack

Intervention des représentants des partis politiques

Intervention de l'ASBL Particitiz

Ce cahier reprend le compte rendu des travaux de l'après-midi du 19 novembre.

MOT DE BIENVENUE DE M. PHILIPPE COURARD,
PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

M. le président. – Mesdames, Messieurs les Professeurs, Chers Collègues Parlementaires, Chers Étudiants, Mesdames, Messieurs, soyez les bienvenus au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C’est vraiment avec beaucoup de satisfaction que nous voyons à nouveau se concrétiser le partenariat conclu entre notre Parlement et l’ULB. Cette collaboration est, je le rappelle, une première en Belgique francophone et permet de développer une recherche sur le parlementarisme.

Il y a à peu près un an, une première conférence-débat s’était tenue dans notre enceinte sur le thème « Qu’est-ce qu’un bon parlementaire ? ». Elle avait fait couler beaucoup d’encre à l’époque. Les parlementaires et conférenciers y ont été amenés à débattre du rôle du parlement et de ses élus et, plus particulièrement, de la perception qu’ont les médias et les électeurs de la manière dont ce travail doit être effectué.

Vu le succès de cette première conférence, nous avons réitéré l’exercice en conviant des professeurs d’université et des parlementaires à échanger leurs points de vue sur le thème plus technique de « la vérification des pouvoirs des élus ». Le choix de ce thème s’imposait quelque peu à la suite des difficultés rencontrées par les parlements régionaux et communautaires après les élections de 2014. Rappelez-vous surtout le bras de fer qui s’est exercé pendant une semaine au Parlement wallon à ce sujet.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour découvrir le fruit de nouvelles recherches sur le thème des « liens entre les parlements et les citoyens en Europe ». Ce séminaire présente des nouveautés par rapport aux deux précédents. Il est, pour la première fois, étalé sur deux jours puisqu'une première journée de conférence a eu lieu hier à l'ULB. De plus, puisque le thème du séminaire revêt un aspect international, il était cette fois essentiel de rassembler les chercheurs de différentes universités européennes. C'était d'ailleurs l'objectif de la rencontre d'hier.

La remise en question du système de représentation touche toute l'Europe. On en parle beaucoup partout. Depuis dix ans, les études de l'eurobaromètre révèlent un déclin grandissant de la confiance des Européens dans leurs institutions politiques. Beaucoup de citoyens expriment le sentiment d'être de moins en moins représentés par leurs élus et surtout de moins en moins écoutés. Une méfiance envers le monde politique semble donc s'installer et ce, alors même qu'internet permet à la population d'être beaucoup plus directement et plus régulièrement en contact avec ses représentants.

D'une manière générale, on peut constater que les formes traditionnelles d'implication citoyenne, comme l'adhésion à un parti politique, à un syndicat ou à une organisation patronale, diminuent. Les chiffres sont en baisse constante dans quasiment toutes ces institutions. Ce désengagement suffirait-il à affirmer que les citoyens européens se désintéressent de la chose publique ? Cette question n'est pas tranchée mais certains signaux nous permettent néanmoins de répondre par la négative. Il n'y a en effet qu'à observer l'effervescence dans la prise de parole politique sur les réseaux sociaux ou encore l'augmentation du nombre d'initiatives citoyennes.

Dès lors, si les citoyens semblent toujours enclins à s'exprimer et à faire entendre leurs opinions, c'est peut-être davantage avec un mode d'expression différent de celui des urnes, par un système de représentation qui pourrait être autre, plus en adéquation avec leurs aspirations.

Or, nous le savons, il n'y a pas de démocratie sans représentation et donc sans parlement. Si la démocratie ne se réduit pas à la seule présence d'un parlement, il n'en est pas moins une des conditions nécessaires. Cependant, force

est de constater qu'à la suite des évolutions importantes du vingtième siècle, qui ont instauré progressivement le suffrage universel dans tous les pays européens, nos systèmes de représentation n'ont que très peu évolué dans leurs principes. La défiance envers nos institutions, la crise de représentation que nous connaissons ne sont pas des phénomènes nouveaux. Nombreux sont les exemples de l'histoire nous montrant que nos institutions ont de tout temps subi des reproches dont la nature a, bien entendu, varié au fil des époques.

Je pense notamment aux revendications estudiantines de Mai 68, qui ont mis à mal nos institutions, mais les exemples sont nombreux.

Loin de moi l'idée de vous dire que nous ne devons pas entendre les critiques : au contraire, c'est pour cela que nous sommes ici. C'est justement ce regard sur le passé qui nous impose de les écouter et, le cas échéant, de nous remettre en question et de nous adapter. En effet, la conscience populaire a souvent porté des projets de modernisation et de renforcement de la démocratie.

Dès lors, se pose la grande question, à savoir comment renforcer le lien qui nous unit aux citoyens.

Il est primordial à mes yeux de revaloriser la fonction de représentation au sein de nos institutions, d'abord en donnant au Parlement et à ses membres les moyens d'accomplir les tâches qui leur sont conférées, principalement l'exercice du pouvoir législatif et la fonction de contrôle du gouvernement.

M'exprimant en mon nom propre, je voudrais formuler quelques idées politiques pour alimenter le débat.

Je pense qu'il faut revaloriser la fonction afin de mieux équilibrer les pouvoirs. Personne ne contestera aujourd'hui la prédominance du pouvoir exécutif, qui a manifestement pris l'ascendant sur le pouvoir législatif. L'exécutif prend généralement l'initiative dans l'élaboration de la norme ; la plupart des textes émanent d'un gouvernement et non d'un parlement.

Dans ce contexte, les représentants limitent leur action au contrôle – certes important – du gouvernement, ce qui engendre une prolifération de ques-

tions et d'interpellations, encore accentuée par le traitement qu'en font les médias – chacun porte ses responsabilités ! – puisque ceux-ci jugent la qualité d'un représentant du peuple selon le nombre de questions et d'interpellations qu'il dépose. La course est lancée : pour être un bon parlementaire, il faut poser beaucoup de questions. Le greffier peut en attester : nous avons connu ces dernières années une poussée de fièvre, une multiplication des questions, souvent répétitives, séance après séance... Cependant, on ne peut empêcher un parlementaire de poser des questions.

Revaloriser la fonction, c'est enfin rendre nos institutions respectables et s'assurer de l'exemplarité du comportement de ses représentants. Sur ces deux derniers points, je vous invite à lire le compte rendu de la conférence que nous avons tenue sur la question « Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? ».

De plus, comme toute action politique doit d'abord convaincre pour réussir, nous devons mieux faire connaître nos institutions et le travail qui s'y réalise. Il faut ouvrir nos portes et donner toute sa place à la transparence. Nous devons à cette fin utiliser tous les outils à notre disposition et multiplier nos efforts en vue de toucher tous les segments de la population, jeunes et moins jeunes. Ces outils sont nombreux : brochures, colloques, débats publics, consultations, visites guidées, internet et réseaux sociaux.

Notre institution devrait être mieux connue et davantage visitée. Les gens se perdent dans la multitude des institutions. Lorsqu'il est question du « Parlement de Bruxelles », beaucoup pensent d'abord au parlement fédéral. Trois assemblées siègent côte à côte : Chambre, Sénat et Parlement de la Communauté française. Il faut clarifier cela dans l'esprit du public. Chaque fois que je reçois ici un groupe d'élèves ou d'étudiants, je leur demande s'ils savent qu'ils sont dans leur Parlement. Cela ne paraît pas aller de soi, et pourtant c'est ici que l'on parle d'enseignement et que l'on édicte une série de règles régissant leur quotidien à l'école.

De nombreux parlements utilisent aujourd'hui les techniques modernes, retransmettant par exemple leurs débats sur internet ou à la télévision. Le succès des comptes Facebook et Twitter est une réalité.

Cette exigence de transparence du travail parlementaire a évidemment fait évoluer les pratiques parlementaires et a eu un impact certain sur la teneur des débats dans nos hémicycles. Les choses ont évolué depuis que nous sommes filmés !

Cependant, revaloriser la fonction de représentation n'apparaît pas comme le seul avenir possible pour nos institutions. Des voix de plus en plus nombreuses se font entendre pour donner une plus grande place aux mécanismes qui permettent une expression directe des citoyens et à des mécanismes de démocratie beaucoup plus directs. Certains auteurs développent d'ailleurs des positions tranchées sur la question. Je pense à l'historien David Van Reybrouck qui a publié en 2014 son ouvrage « Contre les élections ». Cet auteur propose d'instaurer un système bicaméral composé de citoyens élus et de citoyens tirés au sort. Je suppose que nous y reviendrons au cours du débat.

Le type de changement institutionnel proposé par M. David Van Reybrouck aurait le mérite de répondre à certaines aspirations actuelles vers une participation plus directe des citoyens dans la prise de décision politique et libérerait un peu les élus du poids constant des élections et de la pression médiatique.

Cette proposition a trouvé un écho auprès de certains sénateurs qui proposent d'ailleurs de transformer le Sénat en chambre populaire composée de 150 citoyens tirés au sort. Se pose dès lors la question de la capacité réelle de ces citoyens à aborder toutes sortes de dossiers dont certains très techniques. Les défenseurs de ce type de scrutin envisage donc que les représentants tirés au sort soient encadrés par des experts, afin qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause. Nous pouvons également nous demander combien de membres une telle assemblée devrait comprendre pour être réellement représentative de la population.

Par ailleurs, d'autres mesures peuvent également être envisagées. Ainsi, le Parlement de Wallonie s'est récemment engagé, dans la voie de la démocratie participative, en développant deux innovations. Depuis septembre 2015, l'ensemble des législations en cours d'élaboration sont ouvertes à la consultation publique en ligne. Citoyens et associations peuvent donc faire des observations sur chaque projet ou proposition de décret. De plus, chaque citoyen

peut désormais envoyer une pétition en ligne, même signée par une seule personne. Je pense que ces évolutions parlementaires wallonnes s'inspirent beaucoup de nos amis québécois, le Québec ayant déjà mené une réflexion approfondie en la matière.

En Région bruxelloise, certains élus avancent plusieurs propositions comme la création de panels citoyens tirés au sort qui seraient chargés de remettre des recommandations sur des sujets déterminés ou encore la réalisation de consultations citoyennes à l'échelle régionale. On le voit, de nombreuses réflexions sont menées afin de rapprocher les parlements des citoyens belges et de regagner la confiance de la population.

Si les contours de cette nouvelle démocratie participative sont encore à définir, le changement culturel profond dans les rapports entre les élus et leur population est une certitude, et nous ne pourrons en faire l'économie dans les discussions que nous tiendrons.

La table ronde à laquelle nous allons participer permettra d'apporter un éclairage sur les questions qui entourent cette nouvelle manière de concevoir la démocratie.

Pour introduire les débats, nous entendrons Mme Nathalie Brack, chercheuse après du Cevipol. Elle nous fera un rapport sur la conférence qui a eu lieu hier. Nous écouterons ensuite les élus de notre Parlement ainsi que les membres de l'ASBL Particitiz qui pourront nous apporter un éclairage à la fois concret et théorique sur les nouvelles formes de démocratie.

TABLE RONDE

RAPPORT DE LA JOURNÉE DU 18 NOVEMBRE PAR NATHALIE BRACK INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DES PARTIS POLITIQUES¹ INTERVENTION DE L'ASBL PARTICITIZ

Mme Nathalie Brack, Faculté de Philosophie et Sciences sociales de l'ULB, Département de Science politique. – Je voudrais tout d'abord remercier, au nom de l'équipe de l'ULB, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, non seulement pour l'organisation de ce colloque mais aussi pour le soutien à l'organisation de la journée qui s'est déroulée hier à l'ULB.

Les échanges d'hier ont été très intéressants et je vais tenter de vous les résumer dans les grandes lignes. Dans le contexte mis en avant par le président, contexte de méfiance citoyenne vis-à-vis de la politique, de déclin de la politique représentative et de l'importance croissante des pouvoirs exécutifs mais aussi des acteurs externes comme l'Union européenne, l'objectif était de voir comment les parlements et les parlementaires réagissaient à ces défis pour rester en contact avec les citoyens et répondre à leurs attentes au quotidien.

¹ En vue de préparer la table ronde, il a été demandé préalablement aux représentants des partis politiques de réagir à trois initiatives d'autres parlements pour rapprocher les citoyens de la politique :

- La création d'une chaîne parlementaire diffusée à la TV (comme en Flandres, au Royaume-Uni ou en France) ou sur youtube (comme en Ecosse) ;
- La création d'une commission parlementaire composée d'experts et de citoyens se réunit une fois par mois pour rendre un avis sur les propositions de loi (sur le modèle finlandais) ;
- Placer les propositions de loi sur des forums web sur lesquels les citoyens peuvent proposer des amendements, les justifier et voter pour ces amendements, en se basant sur l'exemple brésilien.

Cette conférence avait deux grands axes, d'une part, les parlementaires de manière individuelle et, d'autre part, les parlements en tant qu'institution.

Nous avons entendu plusieurs interventions sur les parlementaires, hommes et femmes politiques qui composent les parlements en Belgique, en France et en Allemagne, le but étant d'avoir un point de vue comparé sur la façon dont ils restent en contact avec leurs citoyens, interventions qui ont permis de mettre en avant que si aujourd'hui, la tâche principale de bon nombre de parlementaires reste de travailler au parlement, le travail de terrain dans leur circonscription est indispensable. Dans les trois cas, l'implication est très forte, que ce soit dans la commune, la circonscription ou les Länder en Allemagne. Ces interventions ont également permis de montrer la grande diversité des pratiques, notamment, dans les cas belge et français, le cumul des mandats, le type de parti – parti traditionnel ou petit parti ayant une grande diversité des pratiques dans le travail local. Les compétences des parlements, en particulier dans un régime fédéral comme celui de la Belgique, ont évidemment un impact sur le type d'activités que les élus ont dans leur circonscription. Enfin, les responsabilités des élus au sein des parlements prennent une part plus importante du temps qu'ils pourraient consacrer à leur circonscription.

À la fin des débats sur les questions portant sur les parlementaires, on a mis en avant la nécessité de ne pas se concentrer uniquement sur le point de vue des parlementaires et donc, de mener davantage de recherches sur les perceptions des citoyens vis-à-vis du travail parlementaire mais aussi des perceptions locales des élus et de savoir comment résonne le travail local des députés parmi les citoyens.

Le deuxième axe portait sur les mécanismes mis en place au niveau institutionnel par les parlements pour impliquer ou toucher les citoyens. On a pu voir que face à la crise de confiance, les parlements avaient instauré des mécanismes ou des services spécifiques dédiés à leur public. Une des interventions a mis en avant le fait que l'on serait passé d'un parlement essentiellement doté d'une fonction de représentation, à un parlement qui, en plus de cette fonction de représentation, aurait une fonction de médiation et de communication. Ici, à nouveau, on a vu que l'on ne connaissait pas grand-chose sur l'impact de ces nouveautés, puisque tous ces mécanismes et services spécifiques ont été mis

en place assez récemment. Tous les étudiants qui participaient à la conférence d'hier ont aussi relevé que ces mécanismes leur semblaient encore un peu complexes et que la très forte technicité était une barrière à l'implication des citoyens dans la vie politique.

Voilà, dans les grandes lignes, les débats que nous avons tenus hier. Avant de commencer la table ronde et d'entendre les réactions des différents partis politiques, nous avons préparé quelques questions. Cette conférence a peut-être permis de pointer du doigt que la Belgique francophone pouvait sembler à la traîne par rapport à certains États européens en ce qui concerne les mécanismes mis en place sur les relations entre les citoyens et les parlements. Nous aurions voulu entendre votre réaction sur certaines innovations mises en place à l'étranger, notamment la création d'une chaîne parlementaire diffusée à la télévision, comme au Royaume-Uni ou en France, ou encore sur YouTube, comme en Écosse. Je voudrais céder la parole à M. Courard, représentant du parti socialiste.

M. Philippe Courard (PS). – Comme j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer longuement, j'étais tout à fait disposé à céder ma place à une autre personne. Souhaitez-vous que nous abordions les questions l'une après l'autre ?

Mme Nathalie Brack (ULB). – Oui car elles sont différentes.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Les trois questions sont effectivement différentes, mais une intervention générale est envisageable pour dresser le contexte et donner un éclairage sur les divers aspects.

M. Philippe Courard (PS). – En ce qui concerne la première question relative aux chaînes parlementaires, je voudrais rappeler que les débats de notre parlement sont accessibles en direct sur son site, où il est également possible de visionner les anciennes séances en podcast. Le site info de la RTBF a pris l'initiative de diffuser les séances par le biais d'un life center mais, par contre, ne propose aucune rediffusion.

Le PS est évidemment favorable à une plus grande médiatisation et à une meilleure diffusion des travaux parlementaires. La question – j'en ai

déjà parlé lors de mon introduction – est d'évaluer la manière d'y arriver en respectant l'équilibre entre les coûts et les bénéfices. Les moyens d'un parlement ne sont pas illimités. Un effort est demandé dans des circonstances économiques compliquées. Si une diffusion beaucoup plus large était envisagée, il faudrait y consacrer des moyens financiers supplémentaires. L'équilibre entre les coûts et les bénéfices doit donc faire l'objet d'une réflexion.

Une chaîne propre au parlement ne devrait pas se limiter aux simples retransmissions de séances. Si une telle chaîne existait, la parole pourrait être donnée aux parlementaires en dehors des séances pour leur permettre d'expliquer leurs projets et les idées qu'ils défendent. Donner la parole à des femmes et des hommes politiques qui sont parfois un peu « cadennassés » en fonction du thème en discussion et du temps imparti pourrait constituer un plus. Il reste encore à voir si ce genre de dynamique séduirait le citoyen et si celui-ci serait intéressé par ce type d'information diffusée sur ce type de chaîne.

Il faudra évidemment essayer de ne pas verser dans la surmédiation. Comme je le disais avec un peu d'humour dans l'introduction, il faudrait que le parlement continue à être un parlement et ne devienne pas un endroit de spectacle, un endroit à la mode, où s'échangeraient des « mots doux » pour attirer l'attention des citoyens. Il ne faut pas s'inspirer des émissions à succès, de télé-réalité ou autres, qui fleurissent sur toutes les chaînes et où les parlementaires se transformeraient en comiques, en jongleurs ou en chanteurs...

Je salue ce qui est réalisé à l'échelon du Parlement de Wallonie. Nous n'avons pas encore beaucoup de recul, mais j'ai l'impression que le comportement des uns et des autres a changé. Certains se renseignent pour savoir quand ils passeront à l'antenne et adoptent parfois des comportements différents voire propices à des dérapages.

Cet écueil est à éviter. Il serait en effet dommage que cette surmédiation donne lieu à des effets d'annonce ou à des propos populistes, voire incohérents, qui n'auraient pas leur place dans ce type d'assemblée et qui n'auraient aucune conséquence concrète pour la population, laquelle accorderait alors encore moins de crédit au monde politique.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je voudrais tout d’abord retracer le cadre dans lequel nous travaillons sur cette question relative aux liens entre les citoyens et le parlement et aux formes de démocratie que nous connaissons. C’est un sujet sur lequel nous nous penchons, au sein de notre parti, depuis près de deux ans. Nous avons développé trois axes de réflexion et d’action.

Le premier concerne tout ce qui est relatif au citoyen et à son implication. Le premier constat que nous posons est que les formes de parlementarisme que nous connaissons ne valorisent pas cette implication. Dans ce contexte se pose entre autres la question de l’information du citoyen. À cet égard, il est intéressant de soutenir une initiative comme celle d’une chaîne de télévision qui retransmet les débats parlementaires. À nos yeux, il ne s’agit toutefois que d’un petit élément de réponse vis-à-vis d’un enjeu beaucoup plus vaste. En effet, cela maintient le citoyen dans un rôle éminemment passif. Cela ne lui permet pas de réagir, de répliquer. En outre, pour comprendre une question ou un problème évoqué, le citoyen doit se farcir une séance ou un débat dans son intégralité. Or maintenir son attention demande un réel effort. Je suis donc curieux de connaître le taux de suivi réel des chaînes qui retransmettent actuellement les débats parlementaires. Le téléspectateur zappe-t-il ? Passe-t-on sur une telle chaîne quelques instants pour avoir une idée, pour capter une ambiance, pour voir la tête de son « élu chéri » ou pour assister aux effets de manche particulièrement attractifs d’une figure de proue ? Certes, cela permet indéniablement d’objectiver une information. Cela ne concerne toutefois que celui qui cherche une information objective. Il peut suivre un débat de A à Z et avoir l’avis de l’ensemble des partis, peut-être de façon un peu moins elliptique qu’un compte-rendu de quelques colonnes dans la presse. C’est donc un élément intéressant mais c’est loin d’être le seul. Nous reviendrons sur les autres lorsque nous évoquerons la deuxième question, celle des panels citoyens, davantage étudiée par notre formation politique.

Une autre façon de développer davantage la citoyenneté est de soutenir tout ce qui est relatif aux réseaux et au secteur associatif. Pour beaucoup, ils assument des missions d’intérêt général et des missions collectives. Dans ce contexte, nous continuons à soutenir l’idée que nous devons absolument aboutir sur la charte associative. Je sais que la discussion est en cours au sein de la majorité. Elle n’est pas toujours facile parce que les enjeux sont multiples. Pour

nous, la charte associative constitue vraiment un des éléments permettant au citoyen d'assurer davantage ce rôle de citoyeneté, même si ce n'est pas en lien direct avec les parlements.

Le troisième chapitre sur lequel nous avons travaillé concerne le mode de représentation et la désignation des élus. Nous sommes favorables à la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête. Cela pose en fait indirectement la question du poids des partis politiques. Nous estimons qu'aujourd'hui, ce dernier constitue un des freins à l'attractivité parlementaire. Il en va de même de la suppléance. Ce sont des éléments sur lesquels nous voulons avancer et dont notre bureau politique a décidé de demander la suppression.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je ferai d'abord quelques commentaires généraux sur les éléments que Mme Brack a communiqués concernant le colloque qui a eu lieu, hier, et qui introduisait les différentes réflexions préalables aux trois questions posées. J'estime en effet que d'autres questions pouvaient être posées si on aborde avec d'autres éléments ce constat de désamour ou d'éloignement entre le politique et le citoyen.

Premier constat, jamais, me semble-t-il, la politique n'a été aussi participative ni aussi représentative qu'elle ne l'est aujourd'hui : droit de vote des étrangers, droit de vote des femmes depuis de nombreuses années, etc. Chaque année, on élargit la représentativité des élus politiques par le fait que, bien heureusement, un plus grand nombre de la population participe aux choix qui sont faits.

Deuxième constat, les procédures mises en place pour la plupart des décisions sont de plus en plus représentatives. Les critères de participation sont plus forts au niveau local et le sont sans doute moins chaque fois que l'on monte d'un niveau, mais on a très clairement renforcé – même s'il y a encore une marge de progression – les différentes formules de participation des citoyens à des décisions. Des processus de consultation et de participation font en sorte que les citoyens ont beaucoup plus la possibilité de parler qu'il y a quelques années. Il y a donc un paradoxe, à savoir que, d'une part, on donne l'impression d'un éloignement et que le citoyen est de moins en moins entendu, et que, d'autre part, si on regarde objectivement les différentes procédures et décisions mises en place, c'est plutôt l'inverse qui a lieu. Le sentiment de ne

pas être entendu est pourtant réel. Je ne nie pas ce constat, je dis qu'il est intéressant de le relativiser et de souligner un certain nombre de paradoxes.

Le politique tient-il moins compte de ce que le citoyen dit ? Je n'en suis pas persuadé. En tout cas, il ne le fait pas moins qu'auparavant. Je dirais même qu'il essaie d'en tenir davantage compte parce qu'il est beaucoup plus proche de l'avis, ce qui finalement l'empêche même de faire des choix aussi clairs. Il doit parfois remettre son avis en question.

Par exemple, notre société valorise-t-elle le fait qu'un homme ou une femme politique change d'avis après avoir participé à des concertations ou consultations d'acteurs ? Je pense que le système médiatique va lui reprocher son manque de courage et sa lâcheté parce qu'il a revu son avis, alors que l'on devrait le valoriser puisqu'il a entendu un certain nombre de nouveaux arguments. Changer de point de vue en politique est considéré comme négatif. Ce n'est pas un problème du politique mais bien du système médiatique tel qu'il existe, et du système global dans lequel on se retrouve.

Aujourd'hui, ce qui existe c'est le droit de donner son avis ; c'est n'est ni le droit ni le devoir d'écouter l'avis des autres, c'est le droit donné à chacun – et les réseaux sociaux y contribuent fortement, je les utilise beaucoup et je ne les critique donc pas – de donner son avis. On peut même ajouter que ce dernier est représentatif de tous les autres, et qu'en fait « les politiques sont cons et n'ont rien compris ». Mais quelle est la représentativité de cet avis par rapport à toute une série d'autres qui vont dans l'autre sens ? C'est très relatif, mais cette culture est là. Il y a la culture « je donne mon avis » mais il n'y a pas de culture « je débats ».

J'ai pour attitude de répondre en particulier aux personnes qui émettent des propos qui ne vont pas dans le sens de ce que je défends. C'est cela la démocratie selon moi. Encourager à répondre à des arguments, c'est un exercice qui prend du temps et qui n'est pas évident. Or c'est cet exercice de la démocratie qui pose problème aux citoyens. Quand on parle de désamour et de difficulté, c'est parce qu'il y a un recul de la culture de la complexité du débat. Il y a la complexité technique mais aussi la complexité liée au fait que tout le monde n'a pas le même avis. À la question : « c'est quoi être un politique ? », je réponds

souvent que cela consiste à essayer de trouver des accords parmi des personnes qui ne sont pas d'accord au départ.

Il n'est rien de plus vertueux que cela mais cela nécessite que chacun ne tienne pas compte que de son propre avis mais aussi de l'opinion des autres. Or cette culture du débat n'est pas considérée en tant que telle comme une des causes possibles du désamour ou du sentiment d'un écart de plus en plus profond entre le politique et le citoyen. Si nous n'abordons pas ce problème en tant que tel, nous risquons de ne pas trouver de solution.

J'en viens à la transparence. Il est évident qu'il faut un maximum de transparence et d'explications. Mais la transparence consiste-t-elle à permettre à tout un chacun de voir les uns s'exprimer après les autres dans une enceinte ? C'est une étape intéressante mais pas suffisante. Pourquoi ? Je vous donne un exemple pour montrer qu'en privilégiant la transparence, on passe parfois à côté de l'enjeu principal. Notre parlement a abordé la question des cours philosophiques et des cours de citoyenneté à l'école depuis plus de vingt ans. Chacun avait son avis sur la question. Chaque parti politique s'est exprimé en déposant sa propre proposition. Chaque fois qu'une petite crise se produisait, nous nous disions qu'il serait bon que ce cours devienne enfin une réalité. Pour que cela soit le cas, il a fallu dégager un consensus. Celui-ci s'est construit dans un groupe de travail du Parlement qui s'est réuni à huis clos, ce qui a suscité un tollé dénonçant le manque de transparence. C'est oublier que, dans le processus démocratique, le huis clos peut aussi offrir des avantages. Le huis clos n'implique pas que l'on veuille cacher des choses mais que le seul objectif poursuivi en l'occurrence était de faire converger les opinions dans les meilleures conditions, ce qui n'est pas toujours évident devant les caméras. Celles-ci sont parfois un obstacle à la possibilité de faire évoluer son point de vue.

Mes propos vont peut-être à contre-courant de ce que l'on entend aujourd'hui mais je veux dire que si, culturellement, nous ne nous attachons pas avant tout à valoriser le processus démocratique, où chacun énonce son point de vue mais entend l'opinion des autres et s'efforce de dégager une position commune, nous aurons beau faire toute la transparence que l'on veut, nous ne changerons pas grand-chose et nous risquerons même de servir les meilleurs orateurs plutôt que les meilleurs arguments.

La question de l'écart entre le politique et le citoyen soulève aussi celle de la culture de l'immédiateté. Prenons l'actualité de ces six derniers mois. Au départ, rien ne semblait plus important que la crise en Grèce ; deux mois plus tard, le thème le plus important était l'asile ; deux mois plus tard encore, c'étaient les difficultés de Mme Galant qui faisaient la une et, une semaine après, c'est le terrorisme qui a monopolisé l'attention. Cette culture de l'immédiateté est imposée aux politiques qui, eux, doivent travailler sérieusement et inscrire leur travail démocratique dans une certaine durée. Nous sommes sans cesse obligés d'intégrer de nouvelles notions, de nouveaux phénomènes qui ajoutent à la complexité de notre travail. Le fait que ce que le politique a à gérer est d'une complexité sans nom n'est jamais mis en évidence. Comme l'a dit notre président, nous ne sommes pas des « chiens savants ». On nous demande d'être d'excellents financiers, d'excellents juristes, d'excellents observateurs des questions internationales, sociales ou écologiques. Nous devons tout savoir faire et tout de suite ! Nous devons donner une réponse immédiatement à des problèmes extrêmement complexes.

En outre, nous devons nous faire réélire.

Face aux politiques, des groupes de pression, comme Monsanto, jouissent d'une stabilité extraordinaire. Ils disposent de budgets pour rémunérer des lobbyistes spécialisés dans toute une série de démarches, qui ne doivent rendre compte à personne hormis leur patron ni se faire réélire. Si le lobbyiste est confronté à un commissaire ou à des députés européens qui ne l'arrangent pas, il suffit de gagner du temps en attendant qu'ils soient remplacés, puis faire avancer son projet.

Le rapport de force est inégal. Or, on met sur le même pied le travail des politiques et celui d'un groupe de pression, le flux d'informations que les uns et les autres doivent absorber.

Si on ne fait pas l'analyse de tous ces éléments, il est difficile de venir avec deux ou trois propositions et croire qu'on va améliorer la relation entre le politique et le citoyen.

Quant à la transparence, notamment la chaîne parlementaire, j'estime le

concept tout à fait intéressant et nous y reviendrons vraisemblablement dans la suite de cette Table ronde. Il me semble utile qu'on puisse nous juger sur notre cohérence, et la transparence offre des éléments de vérification. Les parlements publient des comptes rendus ; tout le monde n'en est pas familier mais il est important qu'une trace – par exemple un clip – subsiste, afin que le citoyen puisse savoir si le parlementaire respecte ses valeurs et comment il a évolué. Néanmoins, je ne surestimerais pas ce type de transparence.

M. Emmanuel De Bock (FDF). – Une question posée indirectement portait sur le fait de savoir si le vrai pouvoir était au parlement ou ailleurs. Certes, in fine, tout se trouve entre les mains des électeurs. Est-ce toutefois le parlement qui mérite de se retrouver sur YouTube ou autre – il avait même été question du conseil des ministres ? Pour ma part, je n'en suis pas certain. Nous sommes confrontés à une culture de la transparence, à laquelle nous pouvons difficilement échapper car nous devons faire partie des réseaux sociaux, nous devons prendre part à cette immédiateté. Nous savons comment tout cela fonctionne. La question mérite d'être posée. Nous nous demandons souvent si le vote est utile ou non, si nous ne sommes pas nous aussi des presse-bouton. Que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, se pose la question que M. Doukeridis évoquait par rapport au fait de changer d'avis à un moment donné. Pour ma part, j'ai connu la frustration d'être dans un parti de l'opposition mais également celle d'être dans un parti de la majorité. Je pense qu'il faut aussi pouvoir expliquer aux électeurs comment on aboutit à un compromis, pouvoir exprimer ce que nous pensons tout en nous déclarant favorables à tel texte parce qu'il réunit des points de vue parfois différents mais que le compromis s'est construit sur tel ou tel élément. Cela a le mérite d'une explication et d'un « jeu » démocratique – jeu de la majorité et de l'opposition auquel on assiste. La diffusion a du sens si elle est accompagnée, si quelqu'un peut, non pas modérer mais expliquer ce qui se passe, et en tout cas, orienter le téléspectateur par rapport à une pratique qui se professionnalise – être député n'est pas inné, cela devient, malheureusement, un métier – et il convient de tenir compte de cette notion.

Ensuite, il y a la question de la participatie. Je le disais par rapport au jeu de la majorité et de l'opposition. Sommes-nous, nous-mêmes, légitimes ? Nous essayons de rendre la chose la plus publique possible mais certains méca-

nismes font en sorte que d'une certaine manière, on reproduit une classe politique qui nous ressemble où l'on endosse un héritage que l'on entretient. Si l'on regarde les résultats des élections, sur 100 % d'électeurs, 80 % à 85 % voteront, en dehors des votes blancs ou nuls, et une majorité se construira autour de 37 % à 40 %. Au niveau des élections communales, sur la base du nombre de voix émises par rapport au nombre d'électeurs inscrits, il est très rare d'atteindre une majorité à 50 %. Certains auteurs universitaires ou chercheurs, belges ou français, ont d'ailleurs parlé de l'augmentation des votes blancs. Cette dimension mériterait d'être introduite. La première chose qui choquerait quelqu'un venu écouter nos débats, qu'il assiste à nos débats en tribune, parce qu'il ne travaille pas et qu'il a du temps, ou qu'il les suive sur internet, ce sont les travées parfois semi-vides. Cela pose la question de la professionnalisation – mais quelle professionnalisation ? – par rapport à la question du cumul. Jusqu'où va-t-on ?

Il me paraît très intéressant d'avoir un lien avec le Parlement wallon ou le Parlement bruxellois mais cela pose des questions d'agenda particulièrement compliquées. De plus, comment faire lorsque l'on a un mandat local, et votre questionnaire montre combien il est important d'être localiste ? Faut-il le faire en même temps ou ne faut-il pas décaler, comme au Canada, à savoir mettre en place un système beaucoup plus horizontal où l'on ne va chercher un mandat qu'après un autre et où l'on va de niveau à niveau ? Là, il n'est pas plus insultant de passer du fédéral au niveau provincial que du municipal au fédéral, pour autant que l'on soit à 100 % où l'on est élu. Chez nous, malheureusement, le système nous pousse à agir autrement et il est difficile d'en sortir, sauf peut-être en ce qui concerne le parti Ecolo, avec quelques réserves. Pour moi, lorsque l'on figure sur une liste, on doit pouvoir aller siéger.

La question du cumul devra, un jour, être posée. On n'y échappera malheureusement pas. Du coup, on se posera la question de savoir si nous devons être aussi nombreux – notamment les échevins – dans certaines assemblées. La question de la professionnalisation mérite d'être posée, mais je prône aussi une plus grande mouvance. Les choses doivent être plus vivantes.

Je suis assez d'accord avec M. Doulkeridis concernant l'existence d'un paradoxe. Construire l'intérêt général n'est pas tâche facile. Nous n'avons jamais

été aussi proches des gens. Il suffit, aujourd'hui, d'allumer son ordinateur ou son smartphone pour prendre contact avec les élus, dont les trois quarts communiquent en outre leur numéro de gsm privé. On peut toujours jeter la pierre au monde politique, mais celui-ci est plus accessible qu'il y a dix ans.

Par contre, au conseil communal, quelques citoyens à peine viennent assister aux débats budgétaires, qui sont peut-être les discussions les plus importantes de l'année. C'est à se demander si ce que nous faisons a une réelle incidence sur le quotidien des gens... La situation n'est peut-être pas la même dans toutes les communes mais ce constat débouche aussi sur la question de savoir comment conscientiser les électeurs aux enjeux qui les concernent.

Une autre question se pose aussi, particulièrement à Bruxelles : à qui donne-t-on le droit de vote ? Les ressortissants européens pourraient peut-être participer aux élections régionales. Les étrangers ont le droit de vote pour les élections communales. Pourquoi pas pour les élections régionales ? Le Luxembourg a posé la même question et s'est heurté à un refus.

Des questions peuvent donc être posées, non seulement au sujet de la légitimité du parlement, mais aussi au sujet de l'électeur. Faut-il tirer les élus au sort ? Faut-il tirer les électeurs au sort ? J'aime bien le système suisse, dans le cadre duquel les électeurs peuvent mettre des points à l'ordre du jour. Quand on est élu, on l'est sur la base d'un programme, mais non en fonction de sujets précis comme la construction d'un stade, par exemple. C'est bien de pouvoir donner, à un moment donné, une orientation à l'électeur. En Suisse, les partis doivent se positionner au sujet des points proposés par celui-ci : donner ou non une consigne de vote, par exemple. Cela a le mérite de rendre les choses un peu plus vivantes et de rappeler que dans le fond, ce n'est pas nous qui détenons le pouvoir. C'est l'électeur qui a le pouvoir. Donc, ramener tout à l'électeur a, selon moi, du sens. De plus, nous avons tous des contrats à durée déterminée... Nous sommes jugés au moment des élections.

Je suis donc très favorable à la retransmission des débats, pour autant que l'on donne la parole à tout le monde. Ce n'est pas toujours le cas au Parlement

de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où la parole est restreinte selon l'importance du groupe lors des questions d'actualité. Il faut, à mon sens, revoir ce système. Se retrouver dans des jeux de domination les uns par rapport aux autres n'est pas à notre honneur. Nous nous grandirions en rendant la parole plus libre.

À quel moment les débats doivent-ils être retransmis ? Ne serait-il pas plus opportun qu'ils le soient en fin de journée pour permettre à ceux qui le souhaitent et qui, souvent, travaillent, de venir assister physiquement à nos travaux ou de pouvoir écouter ceux-ci ?

Le site du Sénat français affiche à présent, en préambule, la photo des intervenants dans le débat, avec l'utilisation de couleurs différentes, qui permet une meilleure lisibilité. Les systèmes peuvent donc être améliorés de diverses façons. Il ne faut pas non plus réduire une avancée démocratique en se contentant de retransmettre une heure ou deux de débats parlementaires à la télévision ou sur un site internet.

M. André-Pierre Puget (PP). – J'ai entendu mes collègues et j'ai l'impression qu'on refait le même débat que la dernière fois. Je pensais qu'on allait répondre question par question et non tout mélanger. Je ne vois pas l'intérêt, alors que trois questions ont été prévues, de faire un melting pot lors de la première prise de parole. Je suis en outre un peu déçu de l'absence d'autres représentants du Parlement wallon, ce qui donne l'impression d'un débat bruxello-bruxellois. Or, les séances de ce dernier sont retransmises en direct à la télévision. Hier, nous avons d'ailleurs constaté que cela peut influencer certains collègues selon qu'ils sont en direct, qu'ils ne savent pas qu'ils sont filmés ou qu'ils s'étonnent de ne pas être filmés.

Les parlementaires doivent être ouverts sur le monde. Nous sommes en effet des élus et nous portons la voix des citoyens. C'est bien le principe de la démocratie représentative. Il est donc tout à fait normal que les questions qui sont posées aux ministres, les réponses de ces derniers, les interventions des députés et l'ambiance qui règne dans un parlement soient diffusées au plus large public. Aujourd'hui, des journalistes spécialisés relatent ce qui se passe dans les hémicycles. Dès lors, retransmettre en direct les débats revient

quelque part à couper l'herbe sous le pied de nos médias et de nos journalistes qui font très bien leur travail.

Je voudrais attirer l'attention sur quelques points. Comme l'a dit Emmanuel De Bock, la représentativité au sein des hémicycles est quand même quelque peu limitée pour les partis émergents et les plus petits partis. Tout est décidé par les partis traditionnels. Certains groupes sont reconnus comme tels alors qu'ils n'ont pas le droit de l'être. On leur donne alors la parole alors que d'autres voix ne peuvent se faire entendre. Tout le monde ici connaît, par exemple, le nombre de questions auxquelles chacun a droit. C'est aussi ce qui crée les extrêmes. En effet, les gens qui nous font confiance ne se sentent pas représentés puisqu'on nous coupe la parole – les trois plus petites formations représentées au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont pourtant des partis démocratiques. C'est très dangereux et très difficile à gérer pour les partis traditionnels.

L'urgence actuelle n'est pas de disposer d'une retransmission télévisée de nos débats mais de raviver ces derniers pour intéresser les gens. Ce qui est important aujourd'hui, c'est d'avoir des débats constructifs, incitant les citoyens à s'intéresser à ce que leurs députés font dans les parlements. Les gens pensent que ces derniers ne font rien, que les débats ne sont pas intéressants. En guise de mauvaise comparaison, je pourrais dire qu'en Corée du Nord, les huit heures de débat sont retransmises en direct à la télévision mais je ne pense pas que cela intéresse les gens.

Il faut aussi intéresser les gens. C'est bien de vouloir retransmettre tous les débats parlementaires, de vouloir informer les gens mais il faut que les informations soient de bonne qualité. Or certains débats traînent en longueur, sont répétitifs et n'apportent rien à la construction démocratique. Nous disposons, en outre, d'une chaîne publique, la RTBF, qui bénéficie d'argent public. Est-il dès lors utile de créer, comme vient de le décider le Parlement wallon, une chaîne parlementaire qui nécessitera de nouveaux investissements financiers des pouvoirs publics ?

Monsieur le Président, vous avez vécu les péripéties liées à la retransmission des débats, hier, au Parlement wallon. Parfois, on ne diffuse qu'une par-

tie des débats et donc les interventions de certaines personnes et pas celles d'autres membres. Hier, on a retransmis la réponse du ministre alors que les questions des parlementaires et certaines de leurs répliques ne l'ont pas été. L'information donnée aux citoyens n'était donc pas correcte car partielle. Ce procédé est extrêmement dangereux et je comprends le mécontentement de certains collègues.

La retransmission des débats soulève aussi la question des horaires et du coût. Chaque minute retransmise à la télévision coûte une fortune. Le Parlement ne va quand même pas recourir à des pauses publicitaires ou se faire sponsoriser par l'une ou l'autre marque pour financer la retransmission de ses débats !

Quant au problème du huis clos évoqué par M. Doulkeridis, je tiens à préciser que tous les partis de l'assemblée n'ont pas le droit d'y participer.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Tous les partis qui ont déposé une proposition ou une question peuvent prendre part au débat à huis clos mais tous n'ont pas le droit de vote.

M. André-Pierre Puget (PP). – C'est très compliqué. J'ai droit à trois questions d'actualité par an et je ne peux me joindre à un débat que si des collègues ont eux aussi déposé une question sur le même sujet. Autant dire que je ne participerai jamais à aucun débat. Cela non plus n'est pas normal. On parle de donner la parole au citoyen, de l'intéresser à la politique mais on ne donne même pas la parole à tous les députés ! Si chaque député avait les mêmes droits que son voisin, le citoyen se sentirait déjà mieux représenté.

Mme Nathalie Brack (ULB). – Nous pouvons retenir que, dans l'ensemble, les intervenants sont favorables à la création d'une chaîne parlementaire, tout en soulignant que cet outil ne suffira pas à impliquer les citoyens vu la passivité que cela suppose.

Quant au deuxième thème, l'implication plus active des citoyens, on a évoqué l'exemple finlandais d'une commission composée de citoyens et d'experts qui rendrait un avis sur les propositions élaborées au parlement.

M. Philippe Courard (PS). – Nous envisageons plutôt ce genre de commission pour des sujets cibles, car recourir systématiquement à cette formule serait fort lourd. Il faut préciser que la décision finale appartient aux parlementaires, légitimement et démocratiquement élus.

On peut évidemment trouver que l'élection n'est pas la meilleure formule, mais elle donne à tout le monde l'occasion de s'exprimer. Je suis un fervent partisan du vote obligatoire, qui permet de dire qu'on a les élus que l'on mérite. Qu'on les aime ou qu'on ne les aime pas, c'est pour eux que l'on a voté. Les gens sont donc représentés en proportion de leurs suffrages. À cet égard, je voudrais dire à M. Puget, sans être désobligeant, que d'autres groupes, nettement plus nombreux, disposent d'un temps d'expression proportionnellement moindre que le sien : il a droit à quatre ou cinq minutes, alors que, par exemple, les 36 députés PS doivent se partager un quart d'heure.

Rappelons aussi que le Parlement s'entoure déjà d'experts. La commission qui se penche sur les fuites dans l'enseignement s'est entourée d'experts qui ont exprimé leur point de vue. Une fois qu'on les a entendus, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver car il y a parfois autant d'avis qu'il y a d'experts – ou de juristes.

J'aperçois un problème dans la surenchère d'experts, lesquels ont parfois tendance à ne considérer que le périmètre de leurs compétences, alors qu'un élu – soumis en outre à la pression du populisme ambiant – doit avoir une vision globale. Ce qu'on pourrait reprocher aux élus, c'est de manquer de courage en négligeant le long terme : l'objectif, c'est d'être réélu ; on travaille dans l'immédiateté, sans semer, en acceptant de ne récolter que plus tard.

Par ailleurs, si on implique la population, le risque existe de susciter une attente sans réponse immédiate. Ainsi, à l'échelon d'une commune, quand on réunit les citoyens pour leur demander ce qu'ils souhaitent, par exemple réaménager une place, il faut analyser les réponses, puis prendre des décisions et les concrétiser, ce qui peut prendre une dizaine d'années. Cela remet en cause la crédibilité du politique. Au bout de deux ou trois mois, les gens s'impatientent, alors qu'il faut établir un dossier, obtenir des autorisations, solliciter des subsides, respecter les règles de marché public, etc.

Il subsiste donc des difficultés à dépasser.

Dans l'hypothèse d'une commission transversale, quelle sera sa composition : combien de parlementaires, combien d'experts ? Aura-t-elle un pouvoir de décision, auquel cas elle se substituerait aux organes politiques, ou une simple compétence d'avis, avec le risque de n'apparaître que comme une caution ?

Pour en revenir au niveau communal, dans les commissions d'avis – qu'il soit question d'agriculture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de sécurité ou d'un autre thème – ce sont toujours à peu près les mêmes citoyens qui viennent s'asseoir autour de la table : quelques militants intéressants, quelques frustrés qui n'ont pas réussi à se faire élire, quelques révolutionnaires prêts à tout casser ... Sont-ils vraiment représentatifs de la population de leur ville ou village ?

Au demeurant, ils sont de moins en moins nombreux. Je suis administrateur de la Fondation rurale de Wallonie, qui fonde son action sur la consultation populaire. Or, dans toutes les communes, on se retrouve avec une poignée de citoyens, alors qu'il s'agit de sujets importants. Les gens ne sont plus mobilisés ou motivés, ou bien ils ne veulent plus l'être de cette manière. Ils n'ont plus envie de ressortir après une journée de travail alors que le petit écran propose tous les soirs du football, des films policiers ou de la télé-réalité. Ou bien ils préfèrent s'adonner à diverses activités sportives, culturelles, etc.

Il devient compliqué de mobiliser les gens pour participer au processus décisionnel à l'échelon régional, communal ou autre. Ne pas pouvoir associer les gens est un grave manquement. Il faut trouver les formules, et nous sommes réunis pour y réfléchir.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je commencerai par un élément que j'évoque de temps à autre, étant issu du secteur de la promotion de la santé. Selon la Charte d'Ottawa, adoptée à la fin des années 80 et définissant les grands axes de la santé au niveau mondial, le premier critère du bien-être des individus est leur implication dans les processus décisionnels qui les concernent. Il est intéressant que le monde de la santé reconnaisse officielle-

ment que cette implication est le premier facteur de bien-être. Le panel citoyen, parce qu'il donne l'occasion d'impliquer les individus, est un élément très intéressant. Voici trois semaines, notre bureau politique a adopté le principe officiel du panel citoyen sur lequel nous souhaitons avancer dans les différents parlements au sein desquels nous sommes représentés.

Je replace tout d'abord ce panel citoyen dans le contexte de l'implication des citoyens en général. Je reprends le premier élément que j'ai évoqué tout à l'heure : le secteur associatif au sein duquel de nombreux citoyens sont très actifs. Le monde politique travaille de concert avec de nombreuses commissions consultatives qui fonctionnent très bien. Y siègent des dizaines de citoyens qui développent leurs compétences dans le réseau associatif et qui donnent leurs avis sur des propositions de décret ou d'ordonnance, avis transmis aux gouvernements. Un travail est donc effectué avec la société civile. Les parlementaires et les ministres obtiennent ainsi des avis d'experts et de représentants de cette dernière.

Le panel citoyen offre un avantage énorme : il permet a priori à chacun de partager son avis. Les différentes expériences qui ont été menées dans d'autres pays ou en Belgique à titre expérimental démontrent que presque toutes les personnes tirées au sort sont désireuses de partager une opinion, ont des compétences à faire valoir et aboutissent à des résultats vraiment intéressants. Du point de vue du contenu, le panel citoyen offre donc une occasion rêvée d'élargir le débat, de reprofiler et d'enrichir une question. Il permet également de renouer un contact entre le monde politique et les citoyens. Les parlements et pouvoirs locaux qui permettent ces initiatives citoyennes, gagnent en respect et en crédibilité et ne perdent pas du tout de pouvoir.

Bien entendu, si nous sommes à 100 % favorables à l'instauration de panels citoyens, nous estimons que, dans un cadre législatif, la décision revient au parlement en tant que tel.

En effet, le parlement a la légitimité pour assurer une responsabilité collective, contrairement à une personne tirée au sort. Celle-ci peut certes exprimer un point de vue et des individus peuvent se retrouver dans celui-ci mais ce n'est pas un processus de légitimité en tant que tel. Nous estimons donc que

la décision finale, l'adoption d'une loi, d'une ordonnance ou d'un décret, doit revenir aux parlementaires élus au terme d'un processus électoral.

Bien entendu, il y a différents temps dans l'organisation de panels. Tout d'abord, une décision doit être prise par le parlement ou un exécutif. Elle doit porter sur un sujet. Tous les sujets ne se prêtent pas à l'organisation de panels citoyens. Ensuite, il faut procéder au tirage au sort et prévoir un temps d'information de ces personnes. En effet, une personne tirée au sort ne dispose pas a priori de toute l'information nécessaire et suffisante pour pouvoir donner un avis. Par contre, elle a des compétences pour réagir à une information donnée. Doit donc être effectué un travail préparatoire qui consiste à identifier quelques experts capables de rassembler l'information nécessaire. Enfin, le groupe doit être encadré. Il ne s'agit pas de réunir un panel pendant deux fois deux heures. Pour avoir du sens, il doit requérir la présence de professionnels. Il existe aujourd'hui des personnes qui ont acquis des compétences dans l'animation participative, notamment dans le domaine de l'urbanisme. Au terme du débat, des recommandations doivent être livrées au parlement. Il revient alors à celui-ci de prendre ses responsabilités, de prendre en compte les recommandations formulées et d'adopter les propositions de loi ou de règlement.

À nos yeux, il s'agit donc d'une avancée plus que symbolique, réelle, que nous souhaitons voir adoptée dans les différents parlements.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je parlerai brièvement de cette question car je rejoins assez largement la position qui vient d'être exprimée par mon collègue du cdH.

Tout d'abord, Ecolo prône la création d'un panel citoyen depuis de très nombreuses années, le but étant également d'aborder un certain nombre de débats de société, de traiter des questions nouvelles qui peuvent parfois mettre le monde politique dans une situation inconfortable. L'humilité est ici, en effet, de mise. Cet exercice me semble intéressant, étant donné le nombre de problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Non seulement les citoyens auraient un pouvoir de décision, mais ce serait aussi un bon exercice de gestion de la controverse concernant tant les infor-

mations que les avis. Il faut parfois du temps pour trouver des points d'accord. Cela demande certaines vertus, qu'il est intéressant d'exercer de façon régulière.

Se pose aussi la question de savoir qui composera le panel citoyen, le but étant d'éviter d'exclure une grande partie de la population. Il ne faut pas que ce soit le public déjà le plus intéressé par la chose publique qui y participe. Plusieurs techniques existent en la matière : le tirage au sort, la constitution d'un panel représentatif, etc. Nous pouvons nous inspirer de solutions déjà testées par d'autres pour pouvoir avancer. C'est un outil enrichissant, mais à chacun son rôle. La décision doit appartenir à ceux qui rendent des comptes. Cela me semble logique.

Ne pourrait-on pas aller plus loin au niveau local et déléguer un certain nombre de décisions dans un cadre plus précis ? Je crois que oui. Dans un cadre déterminé, avec des budgets et des objectifs décidés par l'autorité publique, on pourrait, par quartier, donner davantage d'importance à d'autres formes de gestion. Certaines matières pourraient ainsi être cogérées, mais il faut assurer la représentativité de ceux qui prendraient les décisions. Sinon, on risque d'aboutir à ce que redoutait précisément M. Courard dans son intervention.

Je soutiens aussi fortement le discours sur le secteur associatif et le rôle qu'il occupe. Le paradoxe présent dans le cadre de la première question refait surface ici. On prône la transparence et la médiatisation des débats, mais en même temps, les médias voient leurs budgets diminuer et ont beaucoup de mal à effectuer leur travail. Dans le cas de notre parlement, la quasi-totalité des informations qui se retrouvent dans tous les médias dépend d'une seule personne : le représentant de l'agence Belga. Ce n'est pas normal. La presse n'a pas les moyens de réaliser son travail de façon correcte. Si la transparence diminue, c'est aussi en raison de décisions indirectes dont l'impact est très important.

Il en va de même pour l'associatif. Je vous donne un exemple où les citoyens ont eu un réel impact sur une décision. J'étais ministre du Logement sous la précédente législature. Le réseau citoyen associatif est très important et dense à Bruxelles.

Il se coordonne autour du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), lequel est constitué de toute une série d'associations, notamment d'éducation permanente, qui accompagnent des citoyens à chaque réunion de commission et expliquent, en dehors des réunions, le processus parlementaire. Ce public est très différents des publics qui iraient spontanément écouter ce qui se passe au parlement, et ils bénéficient d'un accompagnement, d'explications, d'un débriefing et d'une préparation qui leur permettent de contextualiser.

Ce même réseau fait des propositions. Par exemple, le Community Land Trust, un nouveau dispositif intégré dans le cadre législatif bruxellois comme une forme d'exercice de droit au logement – à côté de la propriété et de la location – est un pur produit de l'associatif, un produit citoyen. C'est quelque chose qui a été préparé par l'associatif et que le politique a ensuite décidé de reprendre, de retravailler et de traduire, avec les parlementaires, en texte législatif ayant force de loi.

Toute une série d'autres formes sont donc possibles. Certains outils peuvent paraître modernes, comme les panels citoyens ou les commissions parlementaires mixtes avec des citoyens, mais ils ne doivent pas se développer au détriment de plus anciennes formes efficaces de participation et qui passent pas un financement de l'associatif. Cela ne doit donc pas être « ou » mais absolument « et » si l'on veut se donner le maximum de chances d'associer de manière constructive les citoyens aux décisions prises.

M. Emmanuel De Bock (FDF). – Le sens de la question réside dans la légitimité de nos décisions. Il s'agit de ne pas passer à côté de choses qui nous dépassent parfois. On a parlé de la professionnalisation. Il faut parfois pouvoir procéder à son autocritique : à force d'être dans notre monde, et ce n'est pas notre cas à tous, nous ne sommes pas toujours au contact des réalités de terrain que chacun peut vivre dans une ville ou une région et il nous est impossible d'être spécialisés dans toutes les matières. Nous devons donc nous appuyer sur un certain nombre d'avis d'experts et écouter la réalité de ce que les gens vivent ou ressentent.

Il importe selon moi de mettre l'accent sur l'évaluation des politiques publiques. L'essentiel – que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, d'ail-

leurs –, est ce que l'on fait aujourd'hui. Est-ce positif ? Négatif ? Pour qui ? Nous essayons de faire en sorte que ce soit positif, mais nous n'y arrivons pas toujours. Le but recherché est-il atteint ? Est-il perfectible ? Les moyens investis sont-ils ceux que l'on doit mettre en œuvre pour atteindre cet objectif ? Des mécanismes sont prévus au niveau de la Cour des comptes, par exemple.

Au-delà des experts et d'un panel citoyen, nous pourrions avoir une systématisation des politiques publiques que nous menons. Cela servirait le politique et permettrait d'avoir du recul par rapport à ce que l'on fait. Les experts me paraissent essentiels.

À Bruxelles, on a procédé, à un moment donné, à une réforme fiscale. Une dizaine d'experts de tous bords ont été réunis pour baliser le travail, ce qui a donné lieu à un rapport de trois ou quatre cents pages et à des recommandations que nous n'avons pas nécessairement suivies. La politique est une question de curseur – pas uniquement au niveau de la gauche ou de la droite mais dans toutes les directions, avec des effets de part et d'autre auxquels nous n'avons pas toujours pensé – et les experts apportent une plus-value certaine, à condition de ne pas politiser le débat. Nous essayons avant tout d'être logiques et transparents, mais nous savons que certains experts consultés sur certaines questions ne sont pas toujours aussi impartiaux qu'on pourrait le souhaiter.

Il suffit de voir, par exemple, le nombre d'experts en matière de santé qui sont financés par l'industrie pharmaceutique. Je conviens toutefois que les experts apportent une plus-value mais elle doit être mise en parallèle avec l'évaluation des politiques publiques.

S'agissant de rendre un avis, je ne dis pas non au panel citoyen. C'est un peu la nouvelle mode. Un certain nombre de chercheurs universitaires – malgré tout le respect que j'ai pour le monde universitaire, je le regrette quelque peu – s'impliquent parfois dans un processus, mais ne devraient-ils pas prendre un peu de recul plutôt que d'intervenir en tant qu'acteurs d'une nouvelle démocratie participative ? Pour ma part, je suis plutôt partisan de l'initiative du Parlement wallon, même si, en tant que Bruxellois, certaines subtilités namuroises m'échappent peut-être.

Si j'ai bien compris, lorsqu'une proposition d'ordonnance ou de décret est déposée, on permet à tout un chacun d'émettre un avis avant que les parlementaires votent. Au-delà des lobbies auxquels nous pouvons être confrontés, je trouve que ces avis de citoyens, d'associations de professionnels, sont intéressants. Cette possibilité enrichit le débat. C'est une autre dynamique à prendre toutefois avec quelques réserves car rien ne garantit que ce panel échappera aux lobbies.

L'élu ne se cache-t-il pas un peu trop facilement derrière le citoyen ? J'entends qu'il garde sa légitimité in fine mais il faut aussi veiller à éviter de tout mettre sur la responsabilité citoyenne et de tirer ensuite les marrons de feu en disant que cela n'a pas fonctionné. Quelle sera l'attitude du politique quand le panel citoyen dira « non » et qu'il faudra assumer ? Politiquement, ce sera parfois compliqué.

Les budgets participatifs étaient très à la mode voici une quinzaine d'années. Aujourd'hui, ils n'existent plus, plus aucun parti n'y fait appel. Concernant le stade Constant Vanden Stock qui déménage vers le plateau du Heysel, je me demande ce qu'aurait donné un panel citoyen dans un tel débat. Je crois sincèrement que le politique aurait été coincé. Même au niveau des partis, il n'y a pas d'unanimité sur la question.

Le modèle suisse me semble aussi intéressant. Plusieurs formes sont donc possibles, et il y a donc plusieurs réponses.

M. André-Pierre Puget (PP). – Je ne suis pas défavorable à la mise sur pied d'une commission mensuelle visant à élargir le débat. Les experts doivent évidemment se prononcer et venir nous informer de leur savoir, voire nous recadrer. En commission, nous recevons d'ailleurs régulièrement des personnes extérieures qui nous apportent cet éclairage. Nous pouvons bien entendu envisager que les citoyens apportent leur expertise du quotidien, qui n'est jamais à négliger car ils sont aussi à même de distinguer ce qui est positif pour leur avenir et ce qui ne l'est pas. Cependant, il ne faut pas tomber dans les effets pervers de ce genre d'initiatives. Je rappellerai donc qu'avant d'être des élus, nous sommes nous-mêmes des citoyens et des experts du quotidien. Nous sommes les plus à même de faire se rencontrer les aspirations des citoyens et

les contingences de la gestion. Il nous appartient donc de ne pas nous déconnecter des réalités. Une petite piqûre de rappel concernant la réalité quotidienne des citoyens est de temps en temps nécessaire envers les élus.

J'ouvrirai ici une petite parenthèse. Je suis d'accord avec ce que vous avez dit en commençant votre intervention, Monsieur Courard, mais dans d'autres hémicycles, chaque député a le même temps de parole et le même droit de poser une question. Nous vivons donc dans une démocratie à géométrie variable. C'est difficile à comprendre dans le tissu institutionnel belge : chaque parlement a son règlement et chaque groupe politique fait un peu ce qu'il veut lorsqu'il est majoritaire ou dans l'opposition. Il existe d'ailleurs des majorités asymétriques dans différents parlements. De telles situations sont un peu compliquées.

Concernant le panel citoyen, il existe bien sûr des citoyens professionnels. Le Parlement de Wallonie débat de la consultation populaire. J'ai moi-même déposé un texte en la matière. Nous nous sommes d'ailleurs rendus, dans ce cadre, en Autriche et en Suisse. Il existe des politiciens professionnels, ce que nous reproche le citoyen, mais il existe donc aussi des citoyens professionnels. Effectivement, ce sont toujours les mêmes. Les gens veulent bien venir participer à des commissions, donner leur avis, etc., mais quand ils sont tirés au sort pour être assesseur ou président d'un bureau de vote, ils ne viennent pas ! C'est pourtant leur premier devoir, inscrit dans la Constitution. Pensez-vous qu'ils viendront, une fois par semaine, le jeudi, entre 18 heures et 22 heures 30 si tout se passe bien ou jusqu'à 2 heures du matin si le débat s'anime, pour donner leur avis ? De plus, quelle est la légitimité de cet avis ?

M. Dimitri Lemaire (asbl Particitiz). – Le projet Particitiz est tout nouveau. Il a vu le jour voici quelques mois. Sa particularité est d'associer les chercheurs de Cevipol et des entrepreneurs des mondes digital et associatif. Son objectif est de réfléchir à de nouvelles formes de démocratie délibérative, de les développer et de les tester.

Dans le passé, au niveau européen, nous avons organisé des débats, des panels citoyens et des conférences de consensus. À la suite de cette expé-

rience, nous avons voulu continuer à réfléchir en intégrant les nouvelles formes de communication digitale. Beaucoup de choses ont en effet été expérimentées mais, aujourd’hui, de nouvelles formes de communication – téléphones, médias sociaux, etc. – peuvent faire avancer une certaine citoyenneté digitale. Nous ne voulons bien entendu pas aller vers une e-citoyenneté à tout va. Nous voulons travailler sur le offline et le online. Nous sommes convaincus qu’il ne faut pas les séparer. Ils doivent au contraire cohabiter. Il est par exemple possible de procéder à une première approche online, souvent moins coûteuse, avant de passer à du offline avec un panel plus restreint. Voici quelques mois, nous avons réuni notre premier panel citoyen sur la COP21 pour la ministre Frémault.

Je voudrais réagir très rapidement sur la télévision parlementaire. En rencontrant de nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes, dans les panels citoyens, nous constatons qu’elles n’ont pas vraiment envie de jouer aux députés ou de suivre les débats parlementaires de A à Z. En effet, ceux-ci sont parfois techniques ou très longs. En outre, ils manquent souvent de qualité délibérative. Certes, une télévision parlementaire peut être intéressante pour les chercheurs, les journalistes ou les citoyens très intéressés par ces questions. Cependant, si on veut amener le citoyen lambda, qui n’est pas nécessairement fou de politique ou de débats, à suivre une telle chaîne, il convient d’y intégrer des reportages en coulisses, des explications relatives aux votes et aux moyens d’aboutir à un compromis ou de faire bouger les lignes. Ce genre de média peut être bénéfique mais demandera beaucoup d’argent. En tout cas, je ne pense pas que la grande majorité des citoyens veuille suivre ces débats de très près. Ils ne veulent pas être dans la peau des parlementaires mais être écoutés. Une telle chaîne leur permettra donc de mieux comprendre mais pas d’être écoutés.

Je suis d’accord avec M. du Bus pour dire que les panels de citoyens ne sont pas là pour décider mais pour rendre un avis. Si on n’explique pas dès le début aux membres d’un panel à quoi il sert, c’est raté.

Les responsables politiques ont leurs conseillers, leur parti et leur ligne politiques ainsi que leurs points de vue personnels. Ils disposent de leurs experts. Les lobbys ont aussi leur poids et parfois leur utilité. Le panel des citoyens

donne un avis supplémentaire qui viendra éclairer le débat et apporter un contenu nouveau avec un angle différent sur la question.

Au niveau communal, nombre de personnes ne participent souvent plus aux panels parce que ce sont toujours les mêmes « casse-pieds » qui sont là. Comment l'éviter ? En fait, le citoyen viendra s'il peut débattre avec le citoyen. S'il s'agit uniquement de s'adresser aux mandataires politiques, cela peut se faire sur Facebook où chacun peut écrire son petit commentaire. Il faut donc réunir des citoyens, les informer et les laisser discuter entre eux. Ils peuvent ainsi vivre le débat parlementaire mais à plus petite échelle et, surtout, sans parti et sans ligne politique. Chaque personne ne représente qu'elle-même et écoute les autres. Ensemble, les membres du panel peuvent alors formuler une proposition destinée aux décideurs politiques. C'est le débat qui est important. Pour les responsables politiques, il convient donc de revenir à une forme de débat avec les citoyens avant de formuler des propositions. Sans cela, tout le monde jette son avis sur des propositions personnelles, ce qui n'est pas si intéressant. Il faut aussi trouver un compromis, ce qui n'est pas toujours possible. Un panel, par contre, peut fournir des propositions sur lesquelles ses membres sont plus ou moins d'accord.

Il y a là un travail délibératif entre les personnes, suivi d'un travail de présentation de propositions aux responsables politiques, avec le sentiment d'avoir été écouté. S'ils ont bien été briefés auparavant, les membres d'un panel sauront que les décideurs politiques peuvent s'inspirer de ces propositions. De plus, quelques mois plus tard, ces citoyens pourront demander où en est le débat, notamment par le biais des médias sociaux. Un échange et un rapprochement entre les élus et les citoyens est possible grâce à ces panels.

À nos yeux, il est très important que la constitution d'un panel citoyen soit inscrit à l'agenda politique et que la décision n'ait pas encore été prise. Si on essaie de faire passer la pilule, cela crée énormément de frustration. Par ailleurs, on doit avoir un panel représentatif. Pour éviter qu'il soit toujours composé des mêmes personnes, on peut procéder à un tirage au sort. Les focus groups sont un autre moyen. Tout d'abord, on attire les gens dans des groupes consacrés à un sujet donné. Ensuite, ceux qui ont organisé ces focus groups

peuvent identifier l'un ou l'autre participant pour qu'il prenne part à un panel plus grand et plus représentatif, assez coûteux en général.

Certaines techniques permettent de garantir une certaine représentativité. Il faut absolument que le politique concerné – qu'il s'agisse d'un ministre ou d'un parlementaire – soit présent lors de la remise des résultats. Un ministre ne peut ainsi se faire représenter par son chef de cabinet, même si celui-ci a clairement son mot à dire, ou par un membre de l'administration. C'est la seule façon d'obtenir un vrai échange avec les citoyens et de faire en sorte que ceux-ci aient le sentiment d'avoir été réellement écoutés.

Mme Nathalie Brack (ULB). – La dernière question porte sur l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux médias. Il s'agit, par exemple, de mettre les propositions de loi en ligne afin de permettre aux citoyens de proposer des amendements en les justifiant et même de voter sur ces amendements.

Pouvez-vous nous donner brièvement votre point de vue à ce sujet ?

M. Philippe Courard (PS). – J'y suis évidemment favorable. J'attends un peu de voir comment les choses vont se dérouler en Wallonie, puisque différents progrès ont été réalisés en la matière. Cependant, je veux vraiment éviter que cet outil devienne le réceptacle de toutes les frustrations et de toutes les haines, comme c'est le cas sur les réseaux sociaux. Je suis dégoûté face à la manière dont les gens peuvent s'exprimer, par exemple au sujet de l'ouverture d'un centre d'accueil pour réfugiés. Pour mobiliser les gens, il suffit d'ouvrir un tel centre près de chez eux ! Je veux éviter que les fachos, les égoïstes et autres individus du même acabit utilisent majoritairement cet outil, qui représenterait ainsi un certain danger pour la démocratie.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Sur le principe, il me paraît difficile de s'opposer à ce type d'idée, mais nous nous posons davantage la question de la crédibilité de la formule et du suivi.

L'expérience politique nous amène malheureusement à poser le constat suivant : lorsqu'un dossier politique a déjà bien progressé sur le plan parle-

mentaire, a déjà fait l'objet de discussions, d'échanges, etc., et semble faire l'objet d'un consensus parlementaire ou exécutif, il est très difficile de prendre encore de nouveaux avis en considération.

Tout dépendra donc de la période à laquelle se réunira la plateforme recueillant l'avis des citoyens. Si elle se réunit bien avant les débats ou au moment de leur tenue, la formule peut être intéressante, mais celle-ci perdra tout son sens si le débat est clôturé.

La question de la publicité et de la promotion de cette plateforme se pose également. Vous nous aviez communiqué quelques références et nous nous sommes renseignés. En France, il existe déjà une plateforme de ce type mais, si l'on en juge d'après son site web, le nombre d'interventions est très faible.

L'idée est donc séduisante mais j'ai des doutes quant à sa crédibilité. Il faut l'approfondir avant de parler d'avancée démocratique.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Il y a plusieurs temps et plusieurs niveaux.

Il y a tout d'abord le travail effectué par le parlementaire, qui décide par exemple d'interpeller tel ou tel ministre et de diffuser sa question sur les réseaux sociaux en proposant aux citoyens d'ajouter des éléments ou de poser d'éventuelles questions complémentaires au ministre par son intermédiaire. Le citoyen peut donc apporter sa contribution dans ce cadre.

Concernant les propositions débattues au parlement, l'exercice me semble particulièrement difficile. La question est de savoir quels sont les intérêts et quelles sont les personnes concernées. On constate souvent que ce ne sont pas les personnes directement concernées qui réagissent sur les réseaux sociaux. Il n'est, dans ce cadre, pas évident de déterminer qui peut donner son avis ou qui, le cas échéant, peut prendre une décision.

Enfin, je me souviens de mon expérience en tant que ministre du Logement. Lorsqu'à la suite d'une décision gouvernementale, il est décidé de construire des logements dans un quartier, la question de leur nombre, de leur implanta-

tion, du type de bâtiment, etc., se pose. Le processus de participation est, en l'occurrence, très important. Il faut s'assurer que ceux qui donneront leur avis sont bien les personnes directement concernées. Les premières réactions sont toujours très négatives. On m'a traité de tous les noms. Il ne faut évidemment pas se limiter à une seule réunion mais réaliser un véritable travail participatif. On peut ainsi améliorer les projets, qui pourront de ce fait correspondre aux souhaits des habitants du quartier. Il existe donc d'autres voies que celle des réseaux sociaux.

M. Emmanuel De Bock (FDF). – Il est vrai que le politique est une courroie de transmission. C'est un rôle essentiel que de pouvoir relayer auprès du Parlement et auprès du gouvernement un certain nombre de préoccupations. Mais le politique ne doit pas être que cela. Il doit aussi être acteur de la décision. Cela étant, il est limité. Quand l'élu arrive au Parlement, il a bien sûr sa sphère de compétence propre, mais il ne peut pas être compétent dans tout. Il est obligé de s'appuyer sur l'expertise de ses collaborateurs et de ses collègues. Le débat parlementaire apporte énormément de plus-value. Je n'ai jamais mieux appris mon « métier » qu'au Parlement. C'est en écoutant les autres que l'élu s'enrichit le plus, d'une part de la problématique et, d'autre part, de cette possibilité ou pas de convaincre sur certains arguments.

Il faut peser les enjeux. À mon sens, il est essentiel que l'on puisse accorder ce temps à l'électeur de pouvoir interagir sur une proposition, pas pour lui donner faussement l'impression qu'il peut changer les choses, mais parce que cette possibilité d'interaction est importante. Je pense à la problématique de Airbnb, par exemple, dont l'apparition induit une concurrence déloyale. Où mettre le curseur ? Il y a des intérêts sociaux, des intérêts financiers, des intérêts de logement. Intéresser les gens à cette problématique en les faisant réfléchir peut paraître avoir du sens. D'une certaine manière, on le fait à travers les réseaux sociaux, indirectement, sans que cela soit institutionnalisé.

Par ailleurs, il y a un vrai danger, je le vois avec la réforme fiscale. Bien souvent, les gens ne voient malheureusement que leur intérêt particulier. Il ne faut pas se le cacher, le syndrome NIMBY nous guette tous. Il faut donc que l'élu soit garant de l'intérêt général ou d'une certaine forme d'intérêt général. Il faut qu'il puisse peser les enjeux mais qu'il puisse aussi dire à un moment donné

qu'il ne suit pas parce qu'il considère que cela n'a pas de sens d'opposer les locataires et les propriétaires. Les gens se défoulent, estimant que l'adoption de telle mesure les spolie. On a pu le constater avec la question des réfugiés notamment. Il faut lutter contre ce syndrome d'individualisation, qui guette notre société.

Il faut que la fonction parlementaire soit quand même revalorisée à travers ces dimensions aussi. Être parlementaire aujourd'hui n'est pas une sinécure. Bien sûr, nous avons fait ce choix, mais ceux qui l'ont fait ne le vivent pas tous sereinement. C'est un métier parfois très ingrat en termes de rémunérations et de temps. De nos jours, ce métier est très décrié et n'est guère valorisé. Les gosses veulent devenir médecin, pompier... Pas politicien. Cela interpelle.

M. André-Pierre Puget (PP). – Je tiens tout d'abord à préciser qu'en ce qui me concerne, je consulte toujours les gens avant de déposer un texte afin de connaître les avis des uns et des autres.

Oui, c'est une bonne idée mais nous savons aussi que sur internet, dans l'anonymat ou le semi-anonymat, les citoyens, malgré leur bon sens, tombent parfois dans le simplisme et la facilité. Les forums de discussion sont parfois remplis, et c'est désolant, de propos racistes et d'insultes qui alimentent la méfiance envers le politique. De surcroît, comment faire face à la profusion de témoignages parfois contradictoires – c'est le principe de la démocratie – et comment les compiler ? Faire la synthèse n'est jamais simple. Je suis favorable à toute initiative qui rapproche le citoyen de la démocratie et de ses représentants mais pour que cela fonctionne, il faut que leurs avis soient réellement pris en compte. Si nous ne les écoutons pas en tant que responsables politiques – ou responsables tout court – la démocratie nous échappera et nous devrons faire face à des forces politiques ou à des individus voulant sa fin.

Nous sommes plusieurs à avoir déposé des textes sur la consultation populaire. Nous nous sommes donc rendus en Suisse et en Autriche pour étudier son fonctionnement. En Suisse, les solutions varient d'une ville à l'autre, d'un canton à l'autre, d'une région à l'autre. La Suisse et l'Autriche recourent aux plateformes électroniques, évidemment, mais veillent à ne pas laisser en rade la frange de la population qui n'y a pas accès en lui permettant de s'exprimer

sur support papier. Il s'agit d'un point fondamental car, dans notre pays aussi, il y a des personnes qui n'ont pas encore accès à internet ou qui ne savent pas comment cela fonctionne.

Siégeant au Parlement wallon, j'ai une certaine expérience de l'accès au web. J'ai déposé des textes que les gens pouvaient commenter. J'ai pu constater que cela partait dans tous les sens. Par exemple, certains profitaient de commentaires sur une proposition relative à la formation d'éthylotests dans les autoécoles pour parler des automobilistes qui circulent sur la troisième bande de l'autoroute !

Les débats en séance plénière sont parfois lourds ou dépourvus d'intérêt mais ils ont déjà eu lieu en commission. En séance plénière, c'est une redite sous forme magistrale, parce que l'orateur entend faire un cours ou parce qu'il a remarqué la présence de représentants des médias et qu'il veut prononcer la phrase retentissante qui fera les gros titres des journaux du lendemain, mais les décisions ont déjà été prises en commission. Les commentaires des propositions de résolution et de décret que les citoyens peuvent faire au Parlement wallon viennent avant le passage en commission. Quand les députés arrivent en commission, on leur signale que tel ou tel point a donné lieu à des commentaires et qu'ils sont consultables. Cela se produit avant l'ouverture de la discussion en commission.

M. Jean-Benoit Pilet (ULB). – Je voudrais réagir sur deux points. Le premier a trait à une des premières interventions de M. Doulkeridis, qui a été relayée plusieurs fois, sur la capacité de véritablement débattre pour changer d'avis. Je pense que c'est vraiment un point important. On a tendance à présenter les panels citoyens comme étant le fruit d'une réflexion initiée par le désamour des citoyens à l'égard de la politique mais les panels citoyens ne sont pas du tout nés de cela. Ils sont nés du constat qu'il était de plus en plus difficile dans les démocraties représentatives et dans les assemblées parlementaires de faire de la délibération, c'est-à-dire de véritablement échanger, de changer éventuellement d'avis et de tendre vers un consensus.

La raison pour laquelle les panels citoyens ont été théorisés et mis en œuvre, si on prend le début de la vague de discussions sur les panels citoyens, c'est

parce que les contraintes imposées au pouvoir politique, comme la réélection, la médiatisation et l'immédiateté, entraînent des difficultés. Ce qu'ont mesuré en premier les politologues qui se sont intéressés aux panels citoyens n'a pas été de savoir s'il subsisterait de la confiance mais bien si les gens avaient la capacité de changer d'opinion, de sortir du syndrome nimby, d'éventuellement accepter une hausse de la fiscalité qui les touche directement.

Cela marche très bien à ce niveau. Lors d'une présentation de la convention constitutionnelle irlandaise faite il y a deux ans au Parlement francophone bruxellois, le coordinateur des débats a très bien montré à quel point la taxation et le paiement de l'eau, qui n'existaient pas en Irlande, ont été admis par la convention citoyenne alors qu'au début, les citoyens présents ne voulaient pas du tout de cela. Si on vous dit que vous allez payer votre eau alors qu'elle est gratuite, votre première réaction sera évidemment de dire que vous n'êtes pas d'accord. Le coordinateur des débats a bien montré comment il est possible de faire évoluer les opinions. Je pense donc que cet élément permet de plaider en faveur des panels citoyens. Il pourrait peut-être légitimer pour les responsables politiques le fait d'avoir changé d'avis.

Le deuxième point sur lequel je voulais réagir est la question de la temporalité. Comment faire en sorte qu'il ne s'agisse pas de citoyens professionnels ? C'est une vraie préoccupation. Le tirage au sort est une solution, les panels représentatifs en sont une autre, dont on parle trop peu. On ne pense jamais comment dégager du temps pour que les citoyens participent. Comment les amener, après une journée de boulot où ils sont fatigués, à consacrer du temps à un débat jusqu'à minuit ? Peut-on imaginer un congé politique citoyen ? J'entends assez peu de réflexions à ce sujet. On dit qu'il faut des panels citoyens, qu'il faut des commissions consultatives au niveau local, mais on demande aux citoyens de prendre sur leur temps familial et leur temps professionnel. À cet égard, ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée que de réfléchir à un, deux ou trois jours de congés légaux additionnels pour les personnes qui s'investiraient en ce domaine.

Je voudrais vous faire part de ma frustration à l'issue de ce débat, frustration liée à ma propre responsabilité en tant que co-organisateur du panel mais

qui pourrait amener à une idée. Nous avons débattu, nous avons discuté, nous avons échangé, nous avons eu la chance d'avoir deux représentants d'une ASBL qui vise à promouvoir cela, mais nous n'avons malheureusement pas réussi à attirer suffisamment de public et à prévoir un format qui permette le débat avec ce public.

En tant que co-organisateur, une erreur dès le départ aura peut-être été de ne pas assez réfléchir sur un format plus participatif et plus inclusif. Nous en discussions brièvement tout à l'heure avec M. le secrétaire général. Pourquoi ne pas utiliser ce partenariat entre l'ULB et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réfléchir à faire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles un endroit où l'on va mener une expérience pilote de déterminer un sujet, de discuter, de trouver un panel citoyen qui aura pour objectif clair de rendre un avis sur un dossier politique qui semble avoir du mal à émerger parce qu'il est difficile, parce que les contraintes sont ce qu'elles sont ?

Là où les panels citoyens marchent le mieux, c'est là où il y a eu des blocages. En Irlande, si le mariage pour les couples de même sexe est passé par une convention institutionnelle, c'est sans doute qu'il n'était pas possible de faire autrement pour un parti politique ou pour une majorité de partis dans un pays où le catholicisme est aussi fort.

Prenons les dossiers de la fusion des réseaux ou des cours de philosophie ou de citoyenneté. Réfléchissons à une commission mixte, par exemple, dotée d'un mandat clair et qui pourrait bénéficier de cette volonté qui est la nôtre, à savoir l'accroissement des échanges avec les responsables politiques et les parlementaires, l'élargissement des débats. Le partenariat fonctionne relativement bien et a démontré une certaine créativité. Peut-être pourrait-il aussi servir de point de départ à une initiative de ce type, ce qui permettrait de mettre en lumière le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui est une bonne chose, me semble-t-il.

Un bénéfice de ce débat serait précisément de pouvoir progresser, au-delà de la discussion, sur des propositions concrètes. Après, on verra et en fonction de l'évolution, on jugera de l'opportunité de continuer dans cette voie.

Mme Nathalie Brack (ULB). – Un faux sondage a été organisé montrant que 80 % des politiques étaient déçus de leurs citoyens. C'était pour parodier l'insatisfaction des citoyens.

Certains d'entre vous souhaitent-ils réagir à la proposition de Jean-Benoît Pilet relative à un projet pilote de démocratie délibérative ?

M. André-Pierre Puget (PP). – Vous aurez remarqué le grand sourire qui s'est dessiné sur le visage des représentants politiques face à votre proposition. Tout le monde semble d'accord. La décision ne m'appartient toutefois pas.

Reste aussi à savoir la décision que l'on prendra au vu des résultats. Si le projet pilote fonctionne, quelle sera la réaction des forces politiques en place ? Décideront-elles de mettre ce système réellement en place ou en restera-t-on au stade de l'expérimentation ? On a déjà vu des idées très intéressantes emportant l'adhésion de tous ne jamais se concrétiser.

M. Emmanuel De Bock (FDF). – Je soutiens la démarche, moyennant quelques précautions.

Ainsi, la fusion des réseaux est un beau débat, mais il nécessite des experts qui expliquent la situation et son historique. Même la responsabilité demeure entre les mains des politiques, le panel citoyen doit être armé, éclairé mais pas manipulé.

Il en est de même à la Fédération Wallonie-Bruxelles où se manifestent des tentations régionalistes. Que deviendrons-nous dans dix ou quinze ans ? Ce serait peut-être l'occasion de demander à un panel de Wallons et de Bruxellois comment ils vivent leur francophonie, leur solidarité Wallonie-Bruxelles. Mais, répétons-le, un panel doit être encadré – au sens positif du terme – sur le plan méthodologique.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Mon soutien est total car des différentes propositions présentées, ce sont celles qui se rapprochent le plus de l'esprit délibératif et qui contiennent, dans leur principe même, le fait de prendre le temps, d'avoir accès à l'information contradictoire, de pouvoir travailler avec

des experts. C'est le dispositif le plus abouti auquel s'ajoute une forme de légitimité par sa composition.

Pour moi – et je vous rejoins sur ce point –, la démarche trouverait tout son sens pour des questions « coincées » où un autre éclairage permettrait aux politiques de dépasser des blocages, par exemple sur les réseaux ou le Pacte scolaire. Faut-il élaborer un nouveau pacte scolaire et sur quelles bases ? La formulation est déjà différente, par rapport à la question abrupte « Faut-il supprimer les réseaux ? ». On s'inscrit un peu dans le même esprit. On voit que la question a déjà une influence sur la façon de l'aborder. Mais je suppose que certains demanderont un panel citoyen pour savoir si l'on a le droit de poser ce type de question (Sourires).

En ce qui concerne la régionalisation de la culture ou de l'enseignement, les choses sont moins évidentes, selon moi. Quelles sont les personnes qui doivent participer et quel est leur nombre ? Ce type de matière implique le rapport de force entre 1/3 de Bruxellois et 2/3 de Wallons, et c'est un piège. Je doute que ces matières puissent trouver une solution par ce biais.

L'outil est donc intéressant mais pas toujours praticable.

Enfin, je trouve louable de réfléchir à la manière de donner une plus grande place au citoyen mais la démocratie implique aussi de donner plus de place au politique, afin qu'il puisse accomplir correctement son mandat, car une des grandes frustrations du politique réside dans la difficulté de faire connaître et reconnaître son travail, dans un contexte où il est très populaire, par exemple, de prôner la diminution du nombre de collaborateurs qui soutiennent les parlementaires dans leur travail. J'estime, au contraire, que ce serait une très mauvaise idée.

M. Dimitri Lemaire (ASBL Particitiz). – Pour les panels citoyens que nous organisons – et tous les panels citoyens de qualité qui ont été organisés et étudiés académiquement –, un document d'information est toujours envoyé aux participants, plusieurs semaines avant la rencontre. Ce texte destiné à parcourir le sujet doit être neutre ou contradictoire et être corédigé par des personnes issues du monde associatif ou des experts. De plus, immédiatement après

leur accueil par le politique, les membres du panel sont briefés par des experts qui leur présenteront le document reçu précédemment, ce qui permettra d'éclaircir les éventuels points d'ombre. C'est évidemment primordial : on ne peut pas jeter les citoyens dans l'arène sans les « nourrir » sur la thématique au préalable.

La qualité des questions qui seront posées est également essentielle et fait souvent l'objet d'un débat entre les experts et les politiques sur la définition des objectifs.

M. Philippe Courard (PS). – Je suis tout à fait favorable à cette tentative. Certes, la théorie et le débat ne sont pas inutiles et nourrissent la réflexion mais j'attends aussi du concret. Je souhaite donc la création d'un organe dont nous ne manquerons pas d'analyser les résultats, lesquels nous inciteront peut-être à poursuivre la démarche, tout en nous en révélant sans doute aussi les limites. Pour prendre un exemple concret, le parlement de la jeunesse est un merveilleux outil qui fonctionne bien depuis vingt ans mais qui n'est absolument pas représentatif de la jeunesse de la Communauté française, puisque les participants sont tous universitaires.

Il est probable que le panel ne soit pas non plus représentatif et que les citoyens qui nous inondent de messages désobligeants sur internet ne s'investiront guère. J'espère le contraire, évidemment, mais cela ne signifie pas qu'il ne faille pas avancer avec celles et ceux qui ont un message à nous communiquer et qui peuvent faire progresser le débat.

M. Dimitri Lemaire (ASBL Particitiz). – Une représentativité de la société belge, bruxelloise ou wallonne est évidemment impossible. Notre démarche est de donner la parole aux gens qui en ont envie. Les personnes qui envoient tous leurs commentaires plus ou moins bien inspirés sur Facebook seront les premiers intéressés car pour une fois, ils pourront parler haut et fort et entre citoyens ce qui, en général, les rend beaucoup moins virulents. L'idée est de leur permettre de temporiser.

M. André-Pierre Puget (PP). – Plusieurs sujets de débat ont été évoqués : la fusion des réseaux, la fusion Wallonie-Bruxelles, le régionalisme, etc.

Il n'y a pas plus novice que moi en politique mais prenons garde à ne pas aborder des sujets trop complexes. Ce sont des matières extrêmement techniques dont vous discutez depuis dix ou quinze ans. Les conséquences peuvent être très lourdes pour nos institutions et singulièrement pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si nous voulons faire un « test », soyons prudents quant au choix du sujet et n'oublions pas que les conclusions devront être appliquées, car pour moi qui suis favorable à la consultation populaire, son résultat doit être contraignant.

Comment pourrait-il en être autrement ? Si cette démarche est lancée, elle sera suivie de près par la presse, et les résultats du panel seront publiés. Pouvons-nous imaginer un instant ne pas en tenir compte ?

M. Xavier Baeselen, secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Je suis heureux, dans le cadre du comité de pilotage, d'avoir pu mettre en œuvre la réflexion d'hier à l'université et d'aujourd'hui, dans cette enceinte. Même si nous ne sommes pas très nombreux – comme le public –, je me réjouis d'avoir entendu des échos positifs et la volonté du président de voir se dégager une méthodologie.

Bien évidemment, il reviendra aux responsables politiques de choisir le sujet sur lequel il conviendrait de mener cette expérience. Je puis en tout cas vous proposer que le comité de pilotage Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles/ULB dépose, à l'attention du président et des groupes politiques, une note d'intention et de méthodologie, en partenariat avec l'ASBL Particitiz, ce qui permettra d'aller vers une concrétisation.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je suis tout à fait d'accord sur le principe et j'ai hâte que nous avancions car il faut se confronter à la réalité.

Il serait également intéressant, me semble-t-il, de s'adjoindre l'expertise de la Fondation Roi Baudouin qui a mené de très nombreux travaux sur les processus participatifs, avec des conclusions parfois en demi-teinte et qui renvoient à des questions intéressantes. Son expertise et sa légitimité justifieraient sa participation.

Mme Nathalie Brack (ULB). – Nous arrivons au terme de cette table ronde. Je remercie tous les participants et le public que j'espère beaucoup plus nombreux la prochaine fois.

J'appelle de mes vœux une participation plus active des citoyens au débat, dans le cadre de la convention entre le Parlement et l'ULB.

Éditeur responsable : Xavier Baeselen, secrétaire général,
Rue de la Loi 6 - 1000 Bruxelles
Dépôt légal : D/2016/10.353/1
N° IBSN 978-2-9601461-4-1
Photo de couverture : © Fabian Rouwette
Publication : mars 2016

